

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 31 mai 2018

Date de convocation : le 17 mai 2018

OBJET :

1. TRANSLATION ET MUTATION DE LA LICENCE IV DEBIT DE BOISSONS
2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE 4L TROPHY PAR L'ASSOCIATION « 4L DONNE DES AILES »
3. QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille dix-huit, le trente et un mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT AUBIN DES PREAUX, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de M. HUET Daniel, Maire.

Etaient présents : MM. HUET Daniel, Maire, GUESNON André, Mmes LAMORT Rachel, BRIERE Nicole, adjoints, M. LEFEVRE Franck, Mme PAUTRET - TRIQUET Gwénaëlle, MM. DESHOQUES Jacky, GRALL Xavier, CLERAUX Sylvain, Mme TOUILLEUX Gaëlle, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. LEROUX Christophe (a donné procuration à Mme TOUILLEUX Gaëlle).

Mme TOUILLEUX Gaëlle a été nommée secrétaire de séance.

1. 2018/23- TRANSLATION ET MUTATION DE LA LICENCE IV DEBIT DE BOISSONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la licence d'exploitation de débit de boissons de IV^{ème} catégorie dont la commune est propriétaire faisait l'objet d'un contrat de gérance au profit du Comité des fêtes de Saint Aubin des Préaux.

Il informe le Conseil Municipal que :

- Ce contrat devient caduque puisque le comité des fêtes n'exerce pas d'activité commerciale pendant 15 jours par an ;
- M. CLERAUX Sylvain, domicilié, 1487, Route du Bois 50380 SAINT-AUBIN-DES-PREAUX, a sollicité la commune pour la mise en gérance de la licence IV pour son minigolf.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- DONNE un avis favorable à la translation et la mutation de la licence IV de débit de boissons de la commune ;
- DIT que la gérance de la licence de débit de boissons catégorie IV sera contractée aux conditions suivantes discutées préalablement avec l'intéressé :
 - le loyer annuel de la licence IV de débit de boissons est fixé à CENT EUROS (100 €) ;
 - la mutation et la translation de la licence IV prendra effet à partir du 15 juin 2018 ;
 - la durée de la gérance est fixée à 3 ans, renouvelable tacitement par période de 3 ans à défaut de demande de résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.

2. 2018/24- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE 4L TROPHY PAR L'ASSOCIATION « 4L DONNE DES AILES »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'association « 4L donne des ailes » pour participer au rallye-raid humanitaire 4L TROPHY 2019. Le pilote de cette expédition étant un enfant de Saint Aubin des Préaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à cette association une subvention de 500 €, pour lui permettre de boucler son budget.

En contrepartie de cette subvention, le Conseil demande qu'un encart publicitaire représentant la commune soit mis sur la voiture.

Cette subvention ne sera versée à l'association « 4L donne des ailes » que si le projet aboutit

3. QUESTIONS DIVERSES

a°) 2018/25- CONSERVATION DES HAIES ET TALUS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de limiter les risques d'arasement de haies et de talus pendant la phase finale d'élaboration du PLU, jusqu'à approbation de ce dernier, comme cela a pu être observé récemment sur le territoire communal.

Monsieur le Maire, présente les intérêts que représentent les éléments constitutifs de la trame verte pour le futur projet d'aménagement du territoire de la commune. A ce titre qu'une gestion équilibrée et durable de la qualité et de la quantité des eaux continentales et littorales passe par une approche de bassin versant ainsi que par une protection des haies et talus présents sur le territoire de la commune et ceux dès le stade de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ❖ De soumettre à décision préalable en mairie tous travaux d'arasement de haies et talus sur le territoire communal, conformément :

- Aux articles L113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, relatifs au classement des haies et des espaces boisés ;

- A l'arrêté préfectoral du 02 juin 2003 qui définit les catégories de coupe dispensées de Déclaration Préalable.

- Au Défi n°2, orientation n°4 et plus précisément à l'action D2-18 du SDAGE Seine Normandie, relatif à la conservation et au développement des éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements.

- A la prescription O1 du DOG du SCOT du Pays de la Baie, relatif à l'excellence environnementale et à la gestion de l'espace.

b°) 2018/26- Réhabilitation du logement de l'école :

Monsieur le Maire présente au conseil les deux devis de M. LECONTE concernant le chauffage du logement.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 31 mai 2018

- Le premier de 7 223.25 € TTC (option chaudière électrique) ;
- Le deuxième de 9 331.98 € TTC (option radiateurs électriques).

Après étude, des deux devis, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- RETIENT le devis de 7 223.25 € TTC (option chaudière électrique);
- DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour signer ledit devis.

e°) Forum mondial « Normandie pour la PAIX » : Monsieur le Maire informe le Conseil que la 1^{ère} édition de ce forum se déroulera à CAEN, à l'Abbaye aux Dames les jeudi 7 et vendredi 8 juin prochain._

d°) Repas des anciens : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il aura lieu le dimanche 28 octobre prochain.

e°) Classe mobile : Monsieur le Maire informe le Conseil que la Préfecture a retenu le dossier au titre de la Dotation d'Équipement des Terroirs Ruraux (DETR) et accordera à la commune une subvention d'un montant de 19 847 €.

f°) Assemblée générale AGAPEI : Monsieur le Maire le Conseil que cette assemblée se déroulera le 8 juin prochain à 18 h 00 à la salle polyvalente du lycée Julliot de la Morandière de Granville.

g°) Entreprise MAISONNEUVE en difficulté : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer avait proposé de racheter les murs pour 3 millions d'euros. Mais l'entreprise n'a pas voulu donner de garantie. En fait, ce n'est plus d'actualité car l'entreprise est en redressement judiciaire.

h°) Epicerie sociale : Mme PAUTRET-TRIQUET Gwénaëlle informe le Conseil Municipal que la collecte de mai a rapporté 10,6 tonnes de denrées.

i°) Plateau surélevé devant l'école : Mme PAUTRET-TRIQUET Gwénaëlle demande ou en est le projet. Monsieur le Maire informe que les travaux sont en attente d'une rénovation de la route par le Conseil Départemental et éventuellement un effacement de réseau: .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes

à SAINT AUBIN DES PREAUX, le 5 juin 2018

Le Maire,
Daniel HUET.

